

# C'est le moment de préparer le CES 2020 !

*Vous n'êtes pas encore parti·e en vacances qu'il faut déjà penser à janvier prochain. L'agence nationale de promotion internationale annonce l'ouverture des candidatures pour le pavillon French Tech du prochain CES. Les startups ont jusqu'au 10 juillet pour postuler.*

Temps de lecture : minute

---

25 juin 2019

L'exposition des startups françaises lors de l'édition 2019 (et 2018, et 2017...) du CES de Las Vegas a été particulièrement remarquée. Plus de 300 jeunes pousses de la tech hexagonale ont fait le voyage, un chiffre impressionnant qui a participé à placer la France parmi les premières économies innovantes.

Cette année ne devrait rien avoir à envier à la précédente. Mais pour permettre aux startups d'être plus identifiables et de profiter de la renommée de l'écosystème français, Business France, l'agence nationale qui oeuvre à l'internationalisation de notre économie, cherche 30 entreprises qu'elle mettra à l'honneur sur le pavillon French Tech, situé au coeur d'Eureka Park, l'espace startups du CES.

## Un jury d'experts

Ces élues, qui auront postulé avant le 10 juillet prochain, seront sélectionnées par un jury d'experts indépendants, spécialistes du marché américain et du salon. Elles seront choisies pour le caractère innovant de leurs produits, leur capacité à tirer tous les avantages possibles d'une présence sur le salon et leur potentiel de réussite commerciale.

Les lauréates bénéficieront d'un programme de coaching renforcé pour les préparer à l'événement. Avant le départ, elles prendront part à quatre demi-journées de formation sur les fondamentaux à maîtriser en vue du CES : le pitch et les relations publiques, la distribution, les douanes, l'industrialisation, ou encore les relations investisseurs. Des conseils qui seront dispensés par les partenaires de Business France : Orange, INPI, BNP Paribas, StMicroelectronics, All Circuits, Arrow, Channel Hub, Air France, France Brevets ou Bolloré Logistics.

[Candidatez auprès de Business France](#)

---

Article écrit par Antoine Garbay